

DGT

Direction Générale
du Travail

**Bilan des contrôles dans les secteurs
prioritaires identifiés par le plan
national de lutte contre le travail illégal
en 2015**

Septembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

SOMMAIRE

- 5** Synthèse
- 6** Analyse des contrôles
- 11** Constats d’infraction
- 14** Analyse par secteur d’activité
- 21** Suites globales des contrôles

Préambule

L'année 2015 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan triennal 2013-2015 de lutte contre le travail illégal, présenté lors de la commission nationale du 27 novembre 2012.

Si le plan national d'action 2010/2011 de lutte contre le travail illégal, reconduit en 2012, permettait d'appréhender l'activité de contrôle des entreprises dans des secteurs identifiés, le plan 2013/2015 entend avoir une approche globale et s'articule autour de cinq objectifs prioritaires : la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé, la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de services internationales, le contrôle des opérations de sous-traitance en cascade, le contrôle et la sanction des recours aux faux statuts, la sanction du recours à des étrangers sans titre de travail.

Pour autant, l'enquête menée dans le cadre du plan 2010/2011, a été reconduite entre 2013 et 2015 et permet de rendre compte de l'activité des services de contrôle en termes de contrôles dans les secteurs ciblés comme prioritaires (agriculture, hôtels-café-restaurants, bâtiment et travaux publics, services aux entreprises et spectacles vivant et enregistré.). En 2014, le champ de l'enquête a été élargi au secteur des transports. En 2015, le périmètre de l'enquête est identique à celui de 2014.

Le *Bilan des contrôles dans les secteurs prioritaires identifiés par le PNLT* retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors police et gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (cf. *annexe pour méthodologie détaillée*).

Synthèse PNA 2015

En 2015, 69 600 établissements relevant des secteurs prioritaires identifiés par le PNLT ont été contrôlés. Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) concentre 44% des contrôles, les hôtels-café-restaurants (HCR), 22% et le secteur de l'agriculture, 13%.

Près de 24 150 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations, soit 35%. En 2015, 37% de ces contrôles conjoints sont faits dans le secteur du BTP, 25% dans les HCR et 19% dans le secteur de l'agriculture. Concernant ces opérations conjointes, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la montée en compétence engendrée par ces coopérations, tant en termes de mode opératoire qu'en termes d'échanges de bonnes pratiques et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal.

L'enquête permet d'estimer à 1 711 le nombre d'entreprises étrangères contrôlées cette année. Ce volume est en hausse de 11% par rapport à l'an passé (1 544 entreprises étrangères contrôlées en 2014). Ces entreprises représentent 2,5% de l'ensemble des entreprises contrôlées en 2015 (2,7% en 2014). L'augmentation du nombre d'entreprises étrangères contrôlées atteste de la vigilance accrue des agents de contrôle en matière de contrôle des prestations de services internationales, comme le confirme par ailleurs, les nombreux commentaires qualitatifs des agents.

Avec 13 156 entreprises en infraction, soit 18,9% de l'ensemble des entreprises contrôlées, le niveau des constats est proche de celui constaté les années précédentes (17,6% en 2014, 18,8% en 2013 et 18,7% en 2012).

Ce taux global moyen masque toutefois l'hétérogénéité des infractions et des organisations frauduleuses constatées : le travail dissimulé reste l'infraction dominante avec 80% des constats dont 3% pour l'usage de faux statuts. Les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage et l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre sont stables entre 2014 et 2015.

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à plus de 352 millions d'euros en 2015 alors qu'il était de 263 millions d'euros en 2014.

Résultats globaux nationaux

L'analyse des contrôles

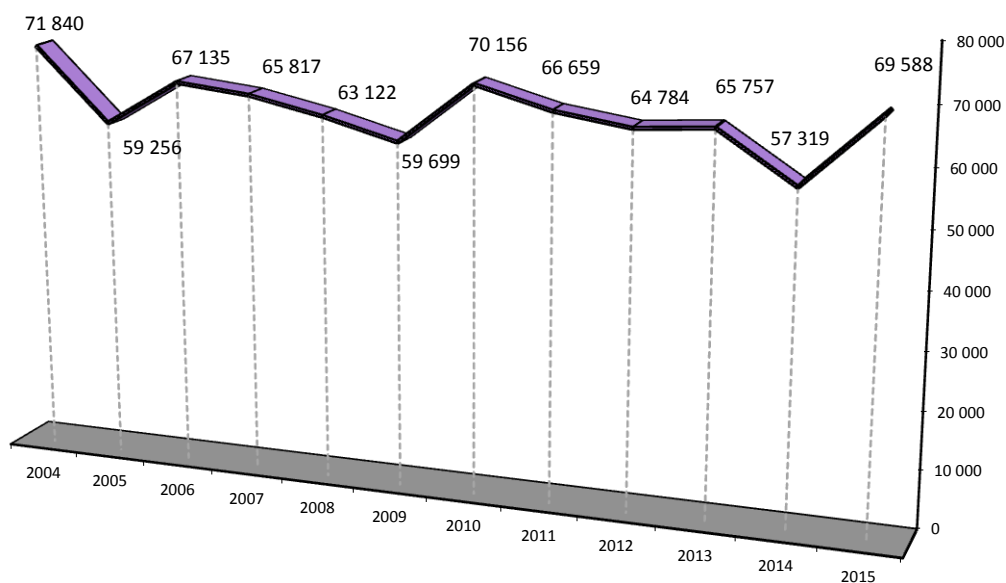
1. Le nombre d'entreprises contrôlées augmente de 20% en 2015

1.1. Près de 69 600 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

Les agents, tous corps de contrôle confondus hors force de police et de gendarmerie, ont effectué 69 588 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2015, contre près de 57 319 en 2014.

Cette augmentation s'explique notamment par un taux de réponse à l'enquête plus élevé que l'an passé pour ce qui concerne l'inspection du travail et une mobilisation forte des corps de contrôles en matière de lutte contre le travail illégal.

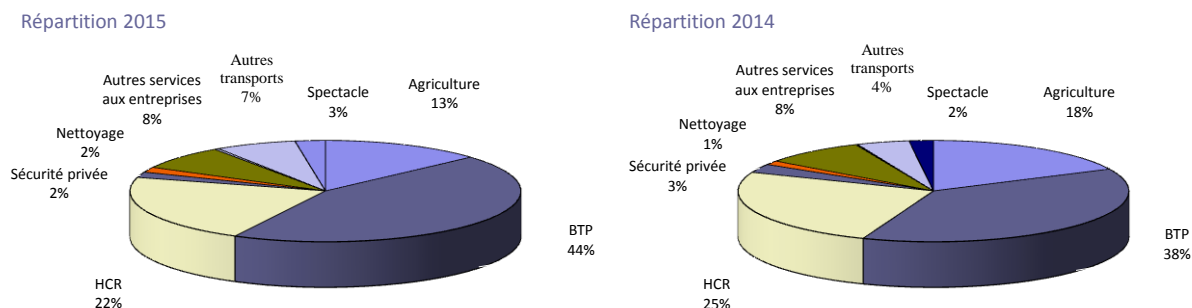
Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2015



1.2. Le secteur du BTP concentre 44% des établissements contrôlés

En 2015, le secteur du BTP regroupe 44% des entreprises contrôlées, viennent ensuite ceux du secteur hôtels, cafés et restaurants (HCR) (22%) et de l'agriculture (13%). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est donc identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 11% des entreprises contrôlées dont 2% pour la sécurité privée et 2% pour le nettoyage, puis vient le secteur des transports (7%) et le secteur du spectacle (3%).

Grphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)



2. Les entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations distinctes.

2.1. Plus d'un tiers des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2015, 35% des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du CODAF ou d'un partenariat inter-administration¹, sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées par secteur d'activité en 2015 (en nb et en %)

Par secteurs d'activités	Total 2015	dont Comité	en %	dont Hors Comité	en %	Part 2015
Agriculture	9 290	4 646	50%	4 644	50%	13%
BTP	30 818	8 928	29%	21 890	71%	44%
HCR	15 075	5 925	39%	9 150	61%	22%
Services aux entreprises	7 724	2 056	27%	5 668	73%	11%
Sécurité privée	1 220	308	25%	912	75%	2%
Nettoyage	1 157	299	26%	858	74%	2%
Autres services aux entreprises	5 347	1 449	27%	3 898	73%	8%
Transports	4 939	1 992	40%	2 947	60%	7%
Déménagement	250	58	23%	192	77%	0%
Autres transports	4 689	1 935	41%	2 754	59%	7%
Spectacle	1 742	593	34%	1 149	66%	3%
Spec. Vivant	1 288	516	40%	772	60%	2%
Spec. Enregistré	454	77	17%	377	83%	1%
Total des secteurs prioritaires	69 588	24 141	35%	45 447	65%	100%

¹ Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête.

Le nombre de contrôles organisés dans le cadre du comité augmente et passe de 18 817 en 2014 à 24 141 en 2015.

Le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité qui oscillait, depuis 2006, de 20% à 24%² atteint son niveau le plus élevé en 2015.

Tableau 2 : Répartition des entreprises contrôlées dans et hors cadre du comité entre 2004 et 2015

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont Comité opérationnel	en %	dont Hors Comité	en %
2015	69 588	24 141	34,7%	45 447	65,3%
2014	57 319	18 817	32,8%	38 502	67,2%
2013	65 757	21 701	33,0%	44 056	67,0%
2012	64 784	14 985	23,1%	49 799	76,9%
2011	66 659	14 900	22,4%	51 759	77,6%
2010	70 156	14 558	20,8%	55 598	79,2%
2009	59 699	11 919	20,0%	47 780	80,0%
2008	63 122	13 783	21,8%	49 339	78,2%
2007	65 817	15 730	23,9%	50 087	76,1%
2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%

Au-delà des données chiffrées, les retours qualitatifs montrent l'intérêt de la coopération interservices :

- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;
- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrements sociaux ; La complexité des situations de fraude nécessite de plus en plus l'intervention coordonnée de plusieurs corps de contrôle avec des prérogatives et des moyens différents mais complémentaires ;
- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude³.

Cependant, les agents de contrôle continuent également d'effectuer des actions plus modestes mais plus nombreuses et plus réactives.

² 21% en 2006, 24% en 2007, 22% en 2008, 20% en 2009, 21% en 2010, 22% en 2011 et 23% en 2012.

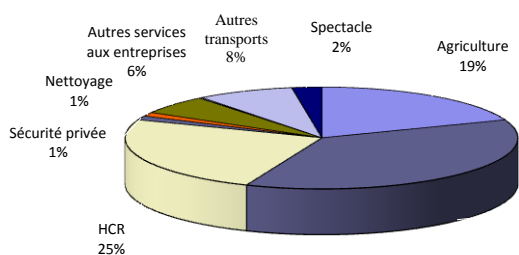
³ Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007- Acoss.

2.2. Le BTP concentre 37% des opérations conjointes

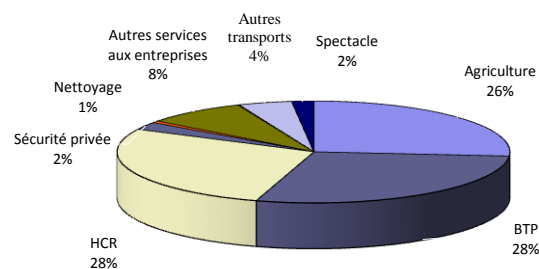
En 2015, plus de 9 290 contrôles ont été recensés dans le secteur de l'agriculture, parmi ceux-ci 50% relèvent d'opérations conjointes. Le secteur de l'agriculture regroupe 19% des opérations conjointes en 2015 (contre 26% en 2014).

Grphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)

Répartition CC 2015



Répartition CC 2014



En part relative, le secteur du BTP et celui des HCR recensent le plus grand nombre d'opérations conjointes. En effet, 37% des contrôles conjoints sont menés dans le secteur du BTP et 25% dans celui du HCR. Le nombre d'opérations conjointes dans le secteur du BTP est en forte augmentation et passe de 5 337 en 2014 à 8 928 en 2015.

Le volume d'opérations conjointes dans le secteur des HCR est de l'ordre de 5 900 en 2015, volume en hausse par rapport à 2014 (+732 opérations).

Avec plus de 2 000 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 9% des contrôles conjoints en 2015. Dans le sous-secteur des services aux entreprises, hors sécurité et nettoyage, 27% des contrôles se font dans le cadre du comité, 25% dans la sécurité privée et 26% dans le nettoyage. Le nombre d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, dans ce large secteur des services est en hausse (7 724 en 2015 et 7 155 en 2014). C'est la catégorie « autre » qui concentre le plus grand nombre de contrôles.

Intégré pour la deuxième fois dans cette enquête, le secteur des transports représente un volume de contrôles de près de 4 940, dont 40% de contrôles conjoints.

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle se situe à 593 opérations en 2015 (340 en 2014). Le volume d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, augmente de 52% en 2015.

Les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou à un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, il y a toujours de nombreux exemples dans les remontées des services de contrôle ou dans les articles de la presse locale et régionale qui expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal.

Ainsi, si l'action des services reste concentrée sur des secteurs tels que l'agriculture, les HCR et le BTP en 2015, les synthèses de l'inspection du travail évoquent très largement les secteurs ayant des spécificités locales (forêt, foire/exposition, marchés ...).

3. Plus de 1 700 entreprises étrangères ont été contrôlées

En 2015, selon les résultats de cette enquête, 1 711 entreprises étrangères ont été contrôlées soit 11% de plus que l'an passé. Cette hausse s'explique par le développement de la prestation de service internationale sur le territoire national, dont un indicateur de visibilité est le nombre de déclarations effectuées par les entreprises étrangères. Le taux d'entreprises étrangères contrôlées sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans les secteurs prioritaires est de 2,5% en 2015 (2,7% en 2014). En 2015, 77% des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP.

Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère

En nombre et pourcentage	Total	Taux	dont					
			Agr	BTP	HCR	Tranports	Services	Spect.
2004	248	0,4%	51	162	12	n.d.	n.d.	23
2005	562	1,0%	86	376	7	n.d.	n.d.	40
2006	1 236	1,8%	91	509	46	n.d.	n.d.	208
2007	1 608	2,5%	164	1 229	48	n.d.	n.d.	167
2008	1 059	1,7%	62	849	115	n.d.	n.d.	21
2009	1 090	2,0%	147	837	73	n.d.	n.d.	24
2010	1 688	2,4%	212	1116	78	n.d.	221	39
2011	1 136	1,7%	190	709	98	n.d.	113	26
2012	1 247	1,9%	188	726	84	n.d.	144	83
2013	1 518	2,3%	130	1024	59	n.d.	284	21
2014	1 544	2,7%	171	498	141	43	681	10
2015	1 711	2,5%	183	1321	31	74	94	8

4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux. Ces actions se structurent autour : d'une réflexion autour des chartes de bonne conduite ; de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information ; de campagnes de prévention et de campagnes d'information (presse, CCI, sites internet ...).

Les observations rapportées par les agents évoquent positivement les effets des actions de prévention partenariales.

Les constats d'infraction

Avertissement : Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En outre, les constats recensés sont dépendants du volume des salariés des entreprises contrôlées, engendrant une surévaluation de certains constats. Certaines évolutions sont alors peu significatives. En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »⁴.

1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de près de 19%

En 2015, l'enquête recense près de 13 156 entreprises en infraction aboutissant à un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de 18,9% (17,6% en 2014). Ce maintien du taux d'infraction à un taux proche de 18%, du fait même qu'il s'agit de statistiques d'activité de services de contrôle, peut tout autant être attribué à un bon ciblage des contrôles des inspections qu'à une importante vigilance sur les pratiques de fraude en vigueur.

Concernant les constats par secteur, le BTP qui représente 44% des entreprises contrôlées dans cette enquête, comptabilise cette année plus de 5 000 entreprises en infraction. Le taux d'entreprises contrôlées en infraction est de 16,3%, en légère baisse comparé à 2014 (17,4%).

Avec 22% des contrôles effectués dans les HCR, plus de 2 800 entreprises contrôlées étaient en infraction en 2015, soit un taux d'infraction de 18,6% (22,4% en 2014).

Représentant en 2015, 13% des contrôles effectués, l'agriculture a un taux d'infraction de 12,8%, en augmentation comparé à l'année précédente (10,9%). Ce taux reste inférieur à la moyenne des secteurs prioritaires.

Avec plus de 7 700 entreprises contrôlées, le secteur des services aux entreprises connaît un taux de constat d'infractions de 12,8%. Ce dernier masque des taux d'infraction très différents dans chaque sous-secteur et fluctuant sur la période de référence :

- 21,3% pour le sous-secteur de la sécurité privée (27,3% en 2014) ;
- 18,9% pour le sous-secteur du nettoyage (21,8% en 2014) ;
- 13,9% pour les autres services aux entreprises (16% en 2014).

Le secteur des transports, qui compte 4 939 contrôles en 2015, a un taux de constat d'infractions de 12,7% (ce taux pour le seul secteur du déménagement s'établit à 18,8%).

⁴ Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions).

2. Le travail dissimulé représente plus des trois quarts des infractions constatées dans le champ de l'enquête

Une structure des infractions assez proche des années précédentes qui se caractérise par :

- **La domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés hors faux statut (77%).** Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées.

Le travail dissimulé concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées), par définition plus chronophage à contrôler que les cas de non déclaration totale.

- **la présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 3% des infractions**, alors qu'en 2014, celle-ci représentait 6% de l'ensemble des infractions. Cette catégorie comprend traditionnellement les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.
- **Une part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage stable entre 2014 et 2015 (14% en 2015).** Les agents sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures.
- **et l'infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail stable (5%).**

Comme les années précédentes, beaucoup de retours qualitatifs portent sur les contrôles classiques de travail illégal et mentionnent que les infractions constatées dans les procès-verbaux sont constituées par du travail dissimulé et principalement par de la dissimulation d'emploi salarié (dissimulation intentionnelle de tout ou partie d'un emploi salarié : absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie, mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué hors application d'une convention ou d'un accord d'annualisation du temps de travail). Elles dénoncent, entre autre, l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés, les plannings horaires étant affichés dans les établissements mais ne reflétant pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés.

Les cas d'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé continuent d'être également relevés dans les commentaires qualitatifs. Le recours abusif aux faux statuts est évoqué au travers de situations telles que de jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'apprentissage, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, et la multiplication des faux travailleurs indépendants parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont dénoncés les cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'obligation « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise ».

La prestation de services internationale engendre de nombreux signalements des services. Sont alors relatées des situations de prêt de main d'œuvre triangulaire où le titulaire du marché conclut des contrats de prêt de main d'œuvre avec plusieurs entreprises et dont le lien de subordination du salarié est transféré sur l'une d'elles, ou la situation de salariés non rémunérés aux conditions légales nationales mais selon les critères de leur pays d'origine ou encore des conditions de travail exposant les salariés à une réelle dangerosité.

Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2010 à 2015 (%)

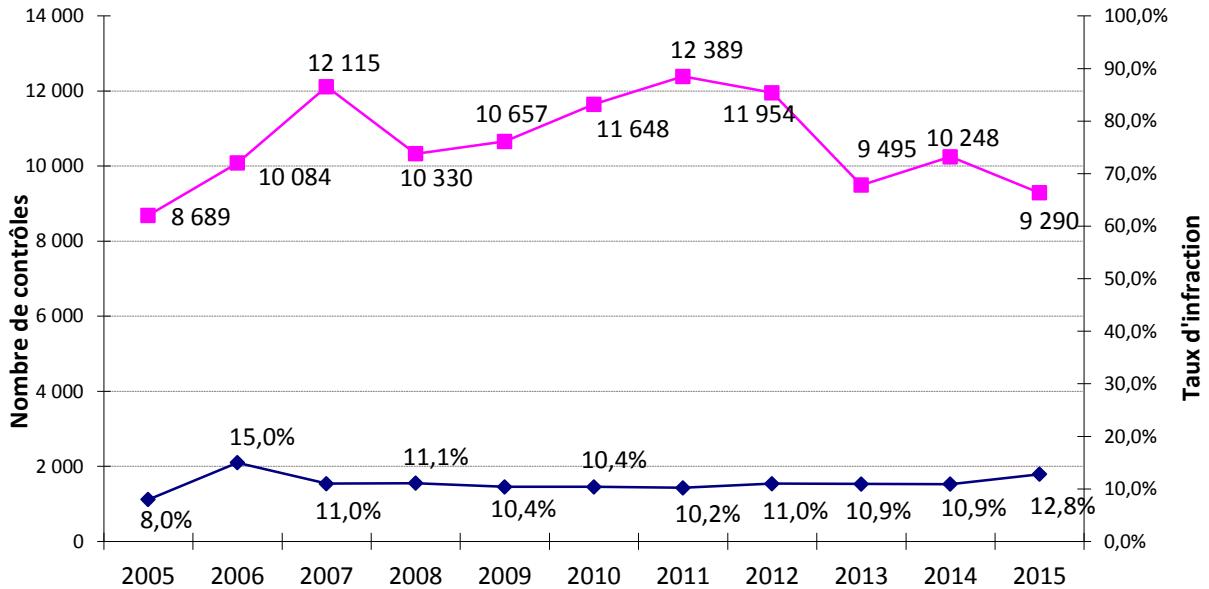
	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Travail Dissimulé	77%	77%	72%	72%	75%	76%
Faux statuts	3%	6%	3%	7%	4%	6%
Prêt illicite de main-d'œuvre & marchandage	14%	13%	18%	11%	11%	10%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	5%	4%	7%	7%	9%	8%
Abus CDD d'usage	0,6%	0,0%	0%	0%	0%	0%
Fraudes au revenu de remplacement	0,0%	0,1%	0%	0%	0%	0%
Absence licence entrepreneur	0,1%	0,1%	0%	1%	1%	0%

Analyse par secteur d'activité

L'agriculture : un taux d'infraction en hausse en 2015

En 2015, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à 9 290, soit 9% de moins qu'en 2014. Le taux d'infraction augmente pour s'établir à près de 13%.

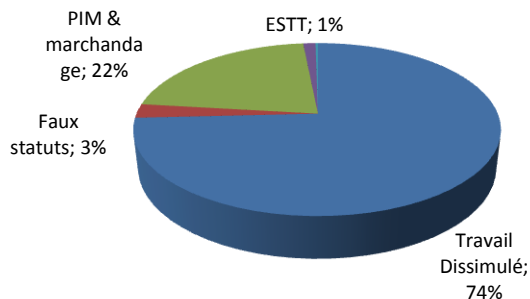
Graphe 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2015



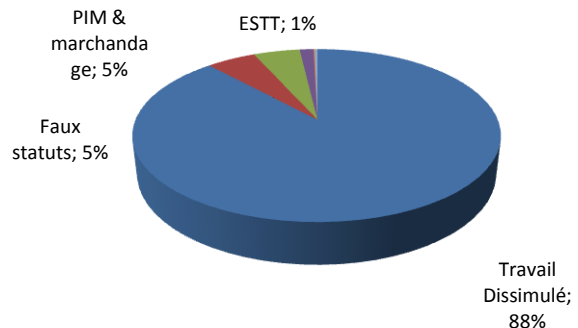
Le travail dissimulé reste la principale infraction dans le secteur de l'agriculture : 74% en 2015 et 88% en 2014. La répartition des autres types d'infraction évolue entre ces deux dates. La part des constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage augmente en 2015, pour s'établir à 22%, contre 5% en 2014. Les infractions liées aux faux statuts concernent 3% des entreprises contrôlées, contre 5% en 2014. L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail reste stable.

Graphe 5 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur agricole (%)

En 2015



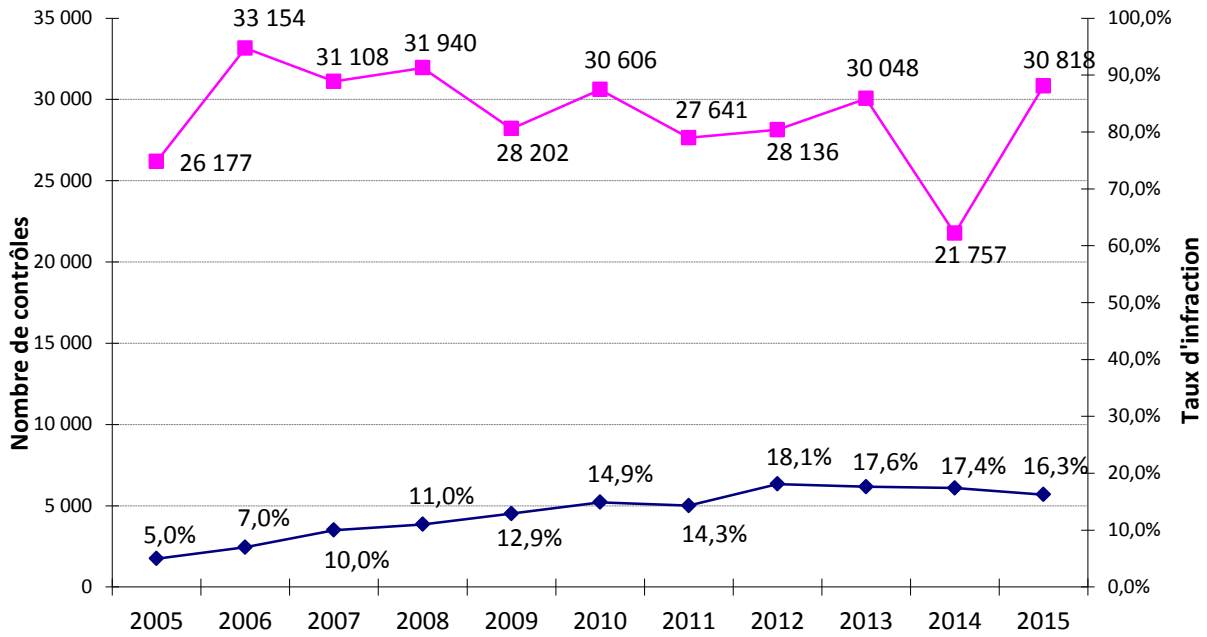
En 2014



Fort accroissement des contrôle dans le bâtiment et travaux publics

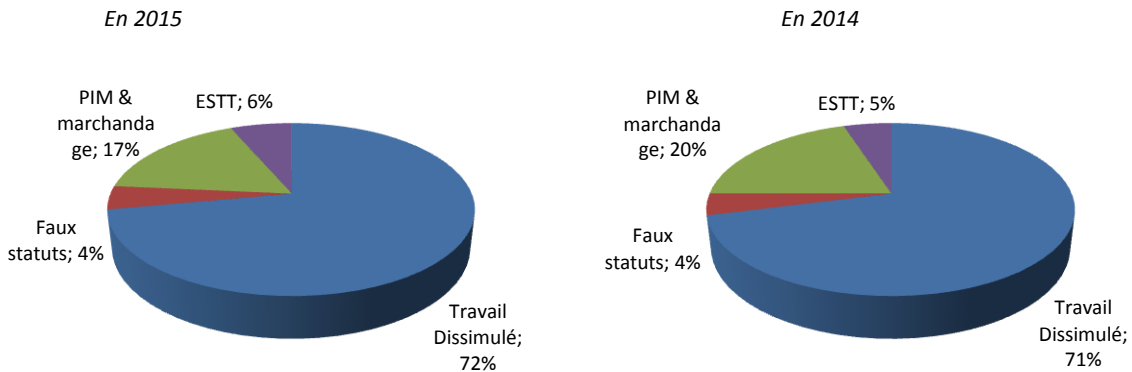
Le nombre de contrôles dans le BTP augmente de plus de 40% en 2015 et s'établit à 30 818. Cet accroissement est à lier au plan « 500 chantiers », annoncé dans le plan de lutte contre les fraudes au détachement, et lancé en février 2015 afin de renforcer les contrôles sur les grands chantiers du BTP.

Graph 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2015



La répartition des infractions dans le secteur est proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire, le travail dissimulé. La part de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage s'établit à 17% en 2015, contre 20% en 2014. La part des infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail est de 6% (5% en 2014).

Graph 7 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur du BTP (%)



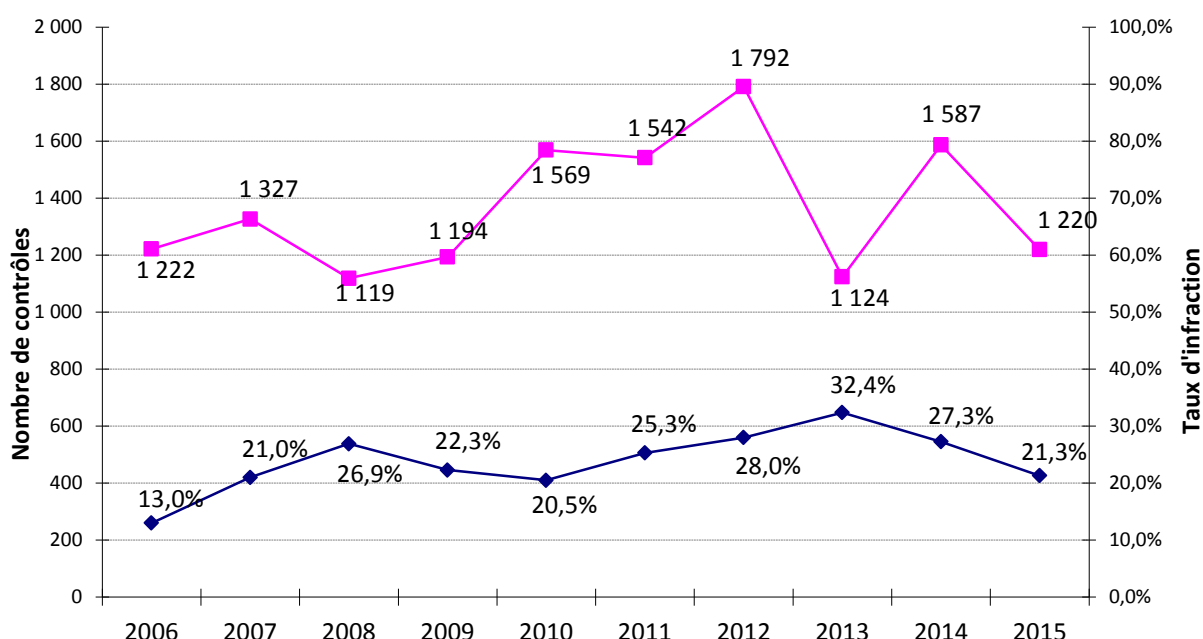
Le secteur des services aux entreprises représente 11% de l'ensemble des entreprises contrôlées

En 2015, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises est de 7 724, soit 11% de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction moyen est de 15,8%. Plus des deux tiers des contrôles s'effectuent dans les services aux entreprises hors sécurité et nettoyage, 16% dans le secteur de la sécurité privée et 15% dans le secteur du nettoyage.

Services de sécurité privée

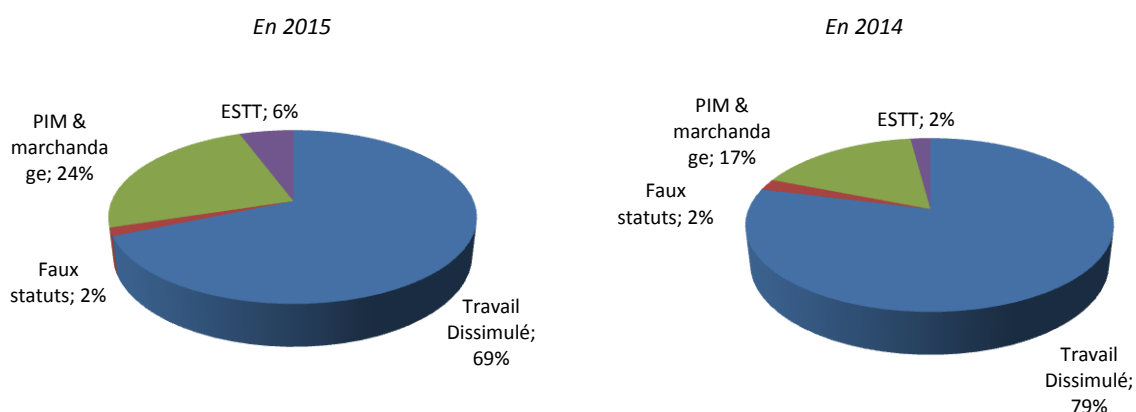
Avec plus de 1 200 contrôles, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur diminue par rapport à l'année précédente. Après avoir connu un pic en 2013, le taux d'infraction des entreprises contrôlées est en baisse. Il s'établit à 27,3% en 2014, puis à 21,3% en 2015.

Graph 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006 et 2015



L'année 2015 se caractérise par une ventilation assez proche de celle observée en 2014 avec un poids de 69% pour les infractions de travail dissimulé.

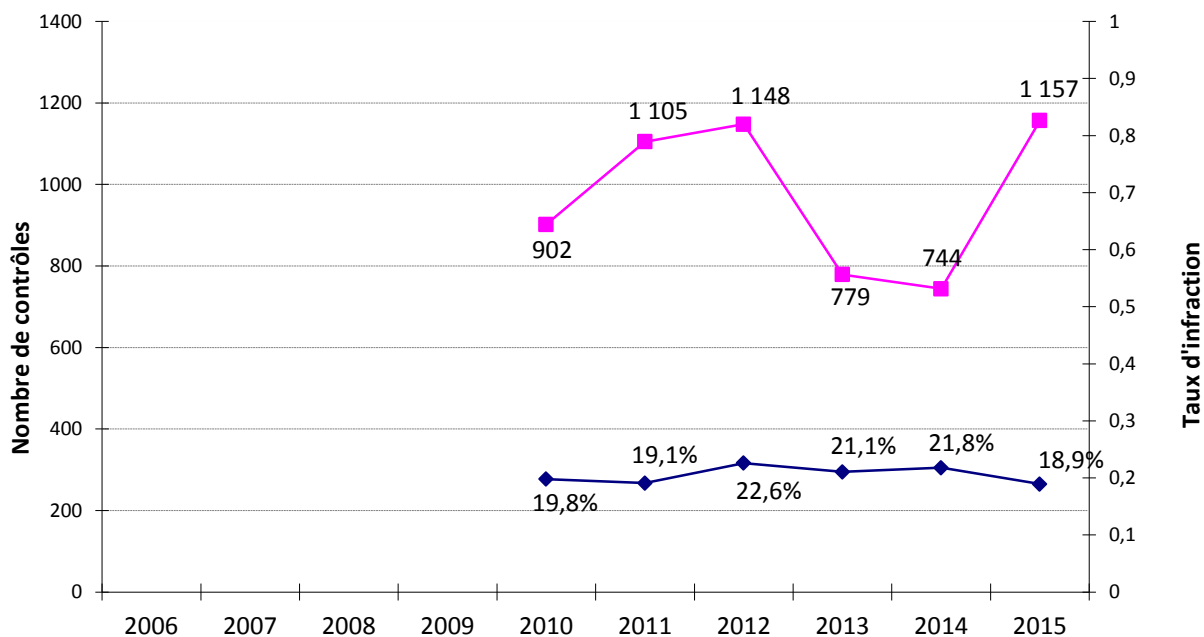
Graph 9 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans la sécurité privée (%)



Services de nettoyage

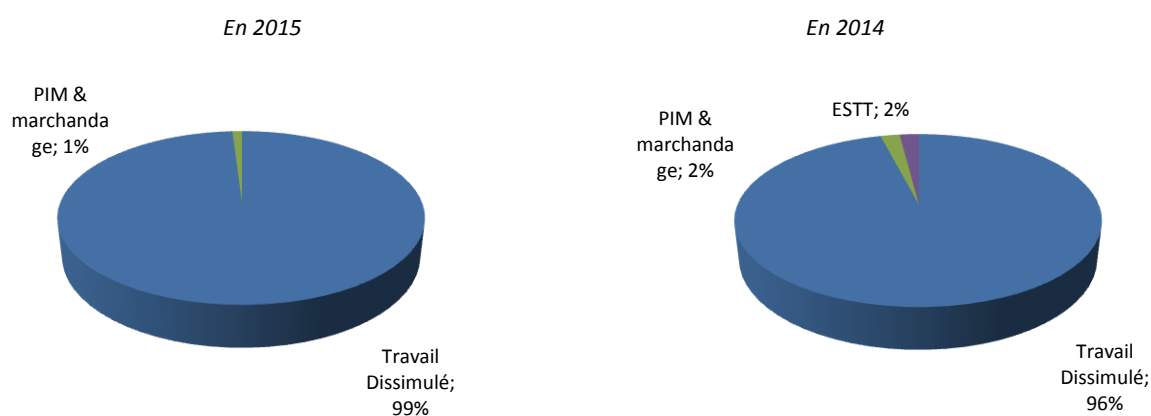
En 2015, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 1 160 et le taux d'infraction de près de 19%.

Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage entre 2010 et 2015



L'infraction dominante pour les entreprises contrôlées en 2015 est celle de travail dissimulé (99%). L'infraction de prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage concentre 1% des infractions.

Graphe 11 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur du nettoyage (%)



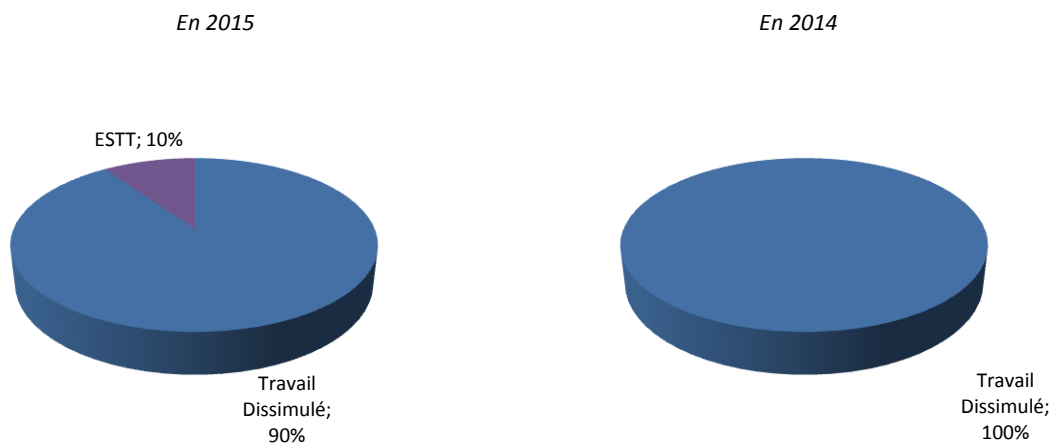
Le secteur des Transports

Le secteur des transports est intégré dans l'enquête pour la deuxième année. Ce secteur comptabilise 4 939 entreprises contrôles en 2015 (+90% par rapport à 2014). 5% des contrôles effectués dans ce secteur concernent le sous-secteur du déménagement. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 12,7% (14,8% en 2014).

Déménagement

En 2015, le secteur du déménagement totalise 250 entreprises contrôlées (93 en 2014). Le faible nombre de contrôles effectués dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 18,8% (21,8% en 2014). En 2014, la seule infraction constatée dans ce secteur était celle du travail dissimulé. En 2015, la part des infractions de travail dissimulé est de 90%, à laquelle s'ajoute 10% d'infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail.

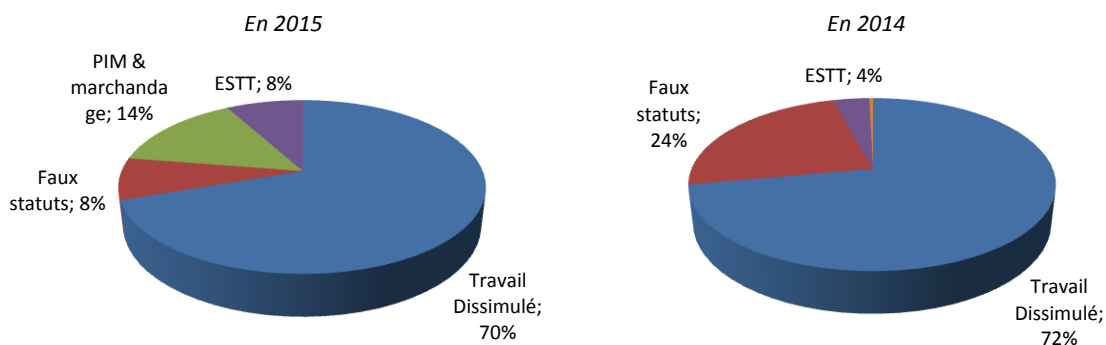
Graphie 12 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur du déménagement (%)



Autres transports

Le secteur des transports hors déménagement compte 4 689 entreprises contrôlées en 2015. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 12,3%. Le travail dissimulé est l'infraction principale (70%).

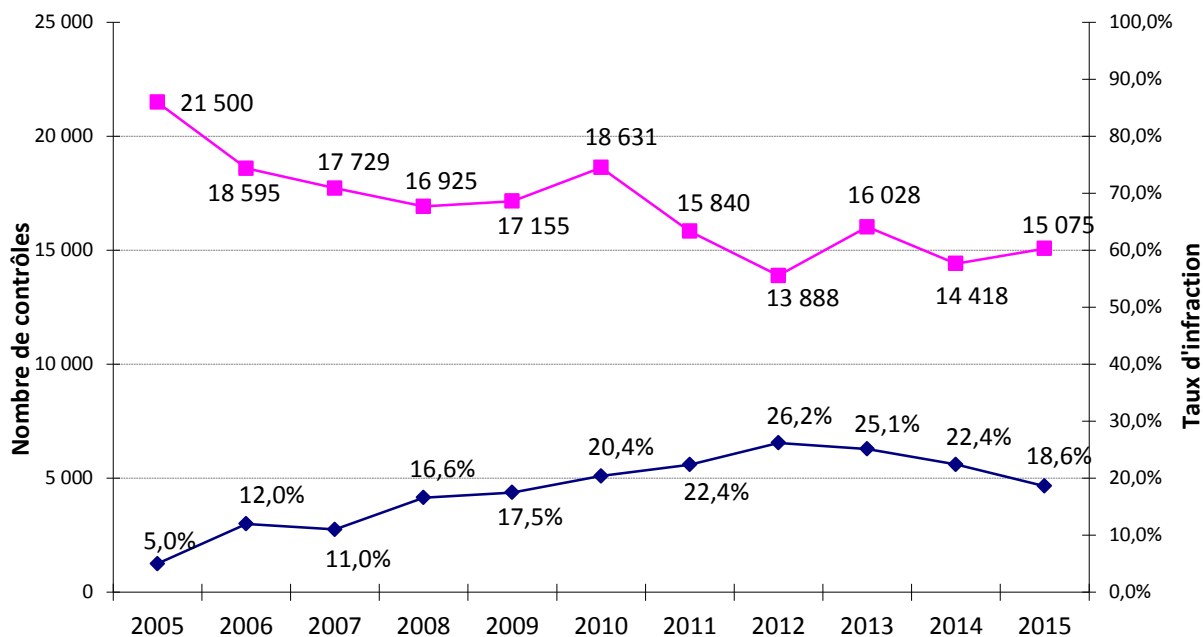
Graphie 13 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur des transports hors déménagement (%)



Le travail dissimulé, infraction la plus courante dans le secteur des HCR en 2015

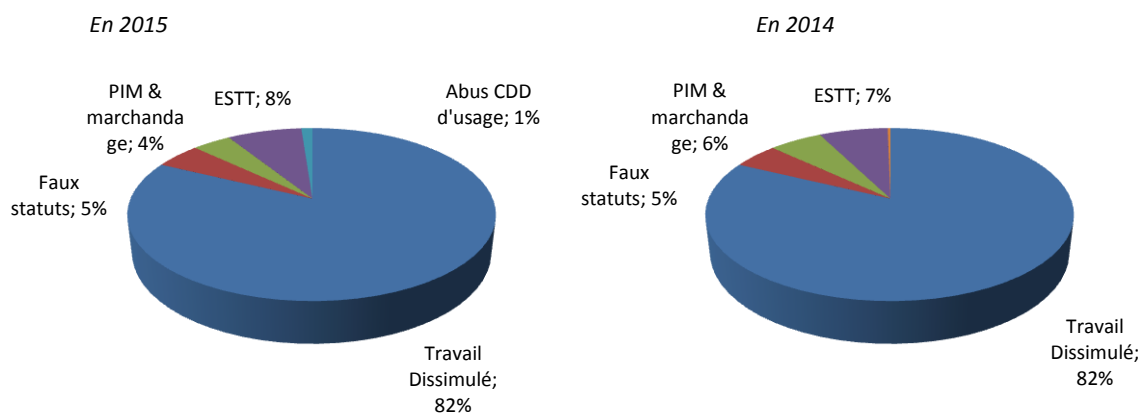
15 075 établissements ont été contrôlés dans les HCR. Le taux d'infraction est en baisse et s'établit à 18,6% (22,4% en 2014).

Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2015



Le travail dissimulé reste l'infraction principale (82%), suivie par l'infraction d'étranger sans titre de travail (8%), vient ensuite l'infraction sur les faux statuts (5%), et de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage (4%).

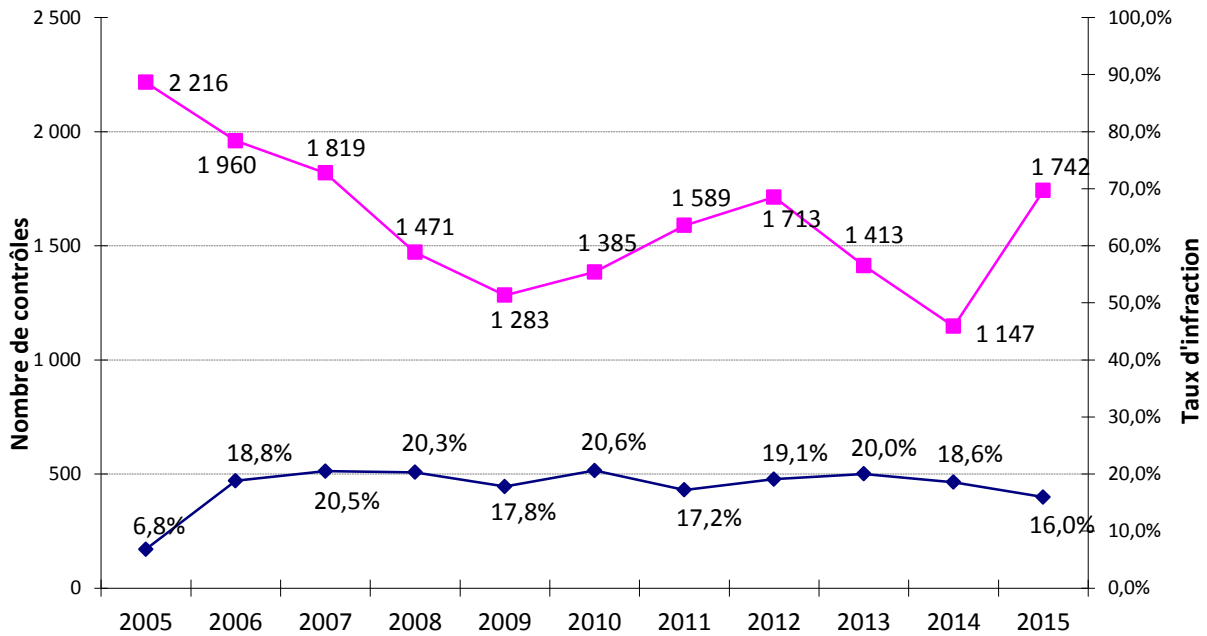
Graphe 15 : Structure des types d'infraction en 2015 et 2014 dans le secteur des HCR (%)



Le spectacle vivant et enregistré

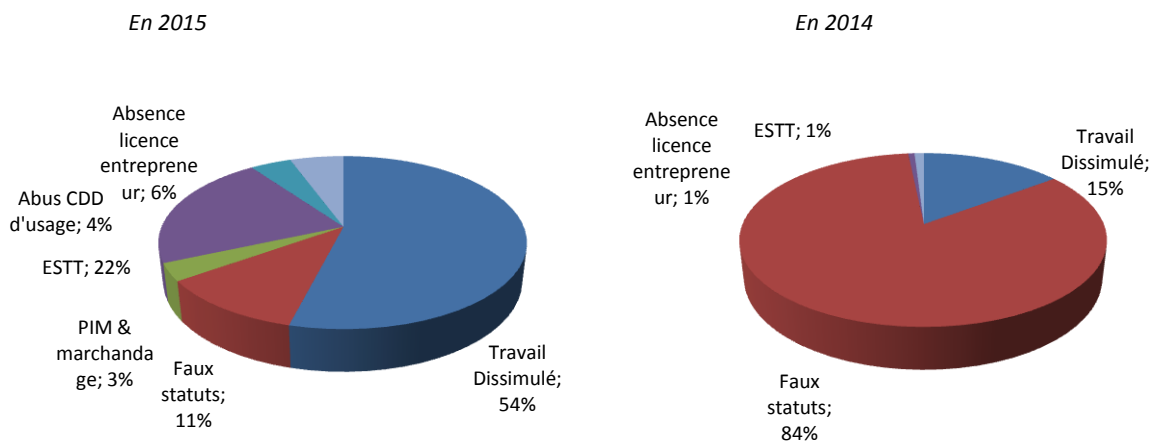
Plus de 1 700 contrôles ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2015. Le spectacle vivant représente près des trois quarts des contrôles dans le secteur du spectacle en 2015 (74%). Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 16%.

Graphes 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2015



Contrairement à l'année passée, l'infraction sur le travail dissimulé est l'infraction principale (54%) devant l'infraction d'étranger sans titre de travail (22%). Les faux statuts représentent 11% des infractions. Spécifique au secteur du spectacle, l'infraction concernant l'absence de licence d'entrepreneur de spectacle est de 6% en 2015.

Graphes 17 : Structure des types d'infraction en 2015 et 2014 dans le secteur des spectacles (%)



Suites globales des contrôles

Plus de 352 M€ de redressements sociaux en 2015

En 2015, le montant des redressements s'élève à plus de 352 millions d'euros, soit 89 millions de plus qu'en 2014.

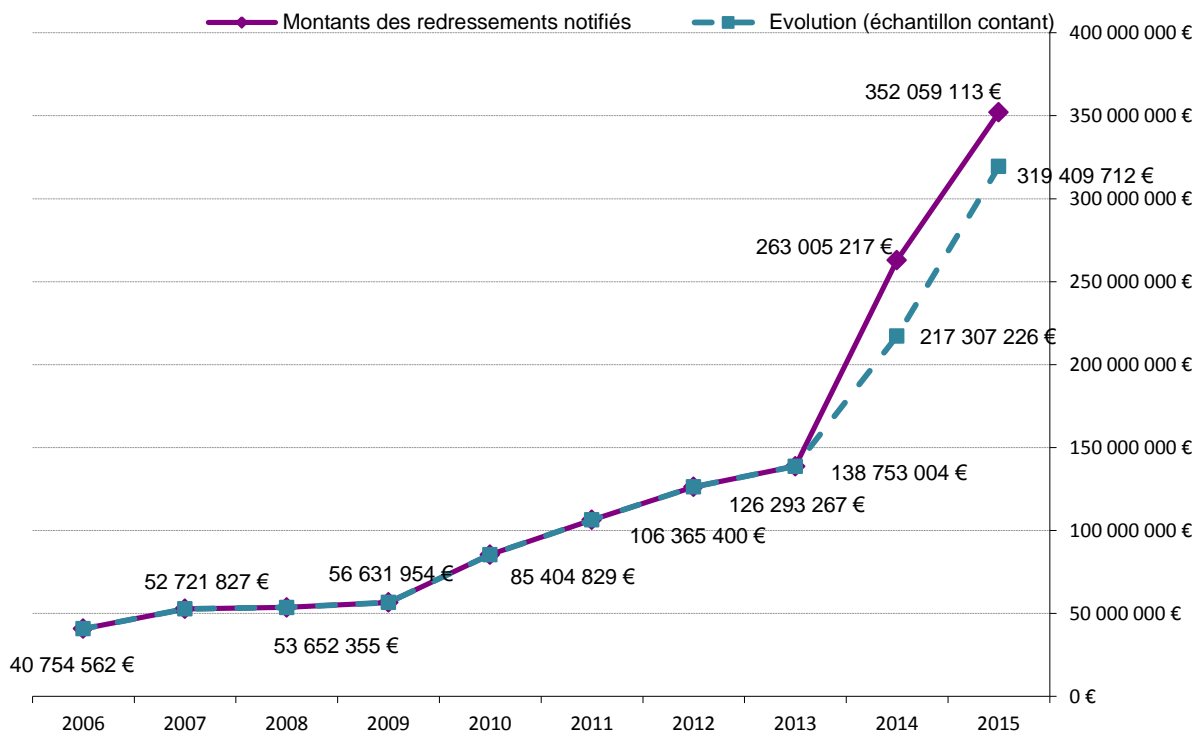
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)

Par secteur d'activité	Montants des redressements notifiés			
	2015	2014	2013	2012
Agriculture*	12 857 837 €	9 602 951 €	8 412 471 €	7 280 028 €
BTP	202 981 554 €	135 113 680 €	78 138 299 €	62 434 637 €
HCR	25 117 832 €	23 393 989 €	21 894 270 €	21 520 952 €
Services aux entreprises	73 574 906 €	47 568 382 €	28 302 097 €	30 274 009 €
Sécurité privée	50 926 042 €	30 859 149 €	17 271 488 €	18 538 018 €
Nettoyage	10 913 790 €	6 126 252 €	3 157 742 €	1 990 494 €
Autre	11 735 074 €	10 582 981 €	7 872 867 €	9 755 454 €
Transports	32 649 401 €	45 697 991 €	n.d.	n.d.
Déménagement	1 946 403 €	478 576 €	n.d.	n.d.
Autres transports	30 702 998 €	45 219 415 €	n.d.	n.d.
Spectacle	4 877 583 €	1 628 224 €	2 005 867 €	4 783 641 €
TOTAL	352 059 113 €	263 005 217 €	138 753 004 €	126 293 267 €

* Statistiques actualisées sur la base des montants de redressement de la MSA.

Les montants de redressements effectués dans les secteurs prioritaires sont en constante augmentation et ont un rythme de croissance très soutenu depuis 2009.

Graphique 22: Evolution des montants de redressements depuis 2006



Remarque : le périmètre de l'enquête en 2014 s'est élargi, prenant en compte le secteur des transports. L'évolution à échantillon constant décrit les évolutions des montants de redressements hors secteur des transports.

Légère hausse de la mise en cause des donneurs d'ordre

Rappel méthodologique : dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique au sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire.

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

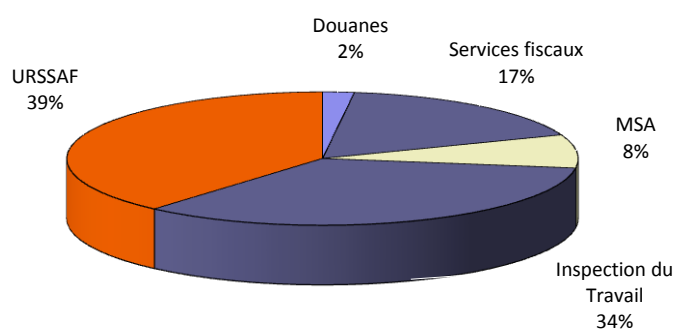
En 2015, le nombre d'observations est de 16 792 (en forte augmentation comparée à 2014 : +70%) et le nombre de salariés, dont la situation aurait été régularisée, de 7 992 (7 770 en 2014). Le nombre de donneurs d'ordre mis en cause s'établit à 239 (221 donneurs d'ordre mis en cause en 2014). Près des trois quarts des mises en cause se font dans le secteur du BTP (42% en 2014). Le nombre de signalements par article 40 se situe à 109 en 2015 (141 en 2014).

Annexes méthodologique

Annexe 1 : Les taux de réponse

Les statistiques du bilan d'action en 2015 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors police et gendarmerie) dans les secteurs prioritaires. Les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle en 2015 – entre 97% et 100% selon les services - sont plus élevés que ceux de 2014 où les taux de réponses se situaient entre 75 et 100%. Un redressement des données a donc été effectué *à minima*.

Répartition des contrôles par corps de contrôle en 2015 (en %)



Annexe 2 : Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête

Comme les années précédentes, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats qui leur sont utiles pour leurs missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail qui peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire comme une intervention) soit comme deux établissements contrôlés.
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites. Ces différents concepts créent une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction et a, par conséquent, un impact sur le calcul du taux d'entreprises contrôlées en infraction.
- à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôle effectué en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la police et de la gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation, ces deux administrations sont des acteurs majeurs de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs lequel a le plus d'impact.

Liste des tableaux et des graphes

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées en 2015 (en nb et en %)	7
Tableau 2: Répartition des contrôles hors et dans le cadre du comité entre 2004 et 2015	8
Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère	10
Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2010 à 2015 (%)	13
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)	21

Graphes

Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2015	6
Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)	7
Graphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)	9
Graphe 4 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2015	14
Graphe 5 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur agricole (%)	14
Graphe 6 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2015	15
Graphe 7 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur du BTP (%)	15
Graphe 8 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006/2015	16
Graphe 9 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans la sécurité privée (%)	16
Graphe 10 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % les services du nettoyage	17
Graphe 11 : Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur du nettoyage (%)	17
Graphe 12: Structure des infractions en 2015 et 2014 dans le secteur le déménagement (%)	18
Graphe 13: Structure des infractions en 2015 et 2014 dans les transports hors déménagement (%)	18
Graphe 14 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2015	19
Graphe 15 : Structure des types d'infraction en 2013 et 2015 dans le secteur des HCR (%)	19
Graphe 16 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2015	19
Graphe 17: Structure des types d'inf. en 2015 et 2014 dans le secteur des spectacles (%)	19
Graphe 18 : Evolution des montants de redressements depuis 2006	21

travail.gouv.fr